|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 11 juillet 2011

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax: | **Circulaire TSB 206**COM 15/GJ+41 22 730 6356+41 22 730 5853 | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T |
| E-mail: | tsbsg15@itu.int  | **Copie**:- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Suppression de la Recommandation UIT-T L.16** |

Madame, Monsieur,

1 Par la Circulaire TSB 180 du 8 avril 2011, on a proposé la suppression de la Recommandation susmentionnée, à la demande de 26 Etats Membres et 65 Membres du Secteur participant à la réunion de la Commission d'études 15 (Genève, 14-25 février 2011) et conformément aux dispositions de la Recommandation A.8, § 8.2, de l'AMNT (Johannesburg, 2008).

2 A la date du 8 juillet 2011, les conditions de suppression de cette Recommandation ont été remplies.

L'administration d'un Etat Membre a répondu à la consultation et aucune objection à cette suppression n'a été reçue.

La **Recommandation UIT-T L.16**,*Matériaux plastiques conducteurs comme revêtements protecteurs des enveloppes métalliques de câbles*,est donc supprimée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications